

PLAN DE COURS

AME-6004 : Aspects juridiques de l'aménagement

NRC 12819 | Hiver 2023

| |
|----------------------------------|
| Mode d'enseignement : Présentiel |
|----------------------------------|

| | |
|------------------------|---------------|
| Temps consacré : 3-0-6 | Crédit(s) : 3 |
|------------------------|---------------|

Étude des principales lois relatives à l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur la protection du territoire agricole, Loi sur les biens culturels, etc). Sensibilisation aux notions de droit et à leur importance dans l'aménagement. Apprentissage des éléments du raisonnement juridique.

Plage horaire

| | | | |
|-----------------|---------------|-------------------------|----------------------------------|
| Cours en classe | | | |
| jeudi | 12h30 à 15h20 | FAS-062 | Du 10 janv. 2023 au 21 avr. 2023 |

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=152372>

Coordonnées et disponibilités

Pierre Laurin


Enseignant

Tremblay Bois Migneault Lemay

plaurin@tremblaybois.ca

Soutien technique

Centre de services et de ressources en technopédagogie (CSRT)

Pour connaître nos coordonnées et disponibilités, consulter <https://www.csrt.ulaval.ca/nous-joindre/> 

Sommaire

| | |
|--|----------|
| Description du cours | 3 |
| Introduction | 3 |
| Objectifs généraux | 3 |
| But | 3 |
| Approche pédagogique | 3 |
| Étudiant[e]s en situation de handicap – Mesures d’accommodements scolaires | 3 |
| Modalités d’encadrement | 4 |
| Contenu | 4 |
| Contenu et activités | 4 |
| Évaluations et résultats | 5 |
| Liste des évaluations | 5 |
| Informations détaillées sur les évaluations sommatives | 5 |
| Examen de relais | 5 |
| Examen final | 5 |
| Barème de conversion | 5 |
| Politique sur le plagiat | 6 |
| Gestion des délais | 6 |
| Qualité du français | 6 |
| Évaluation de l’enseignement | 6 |
| Matériel didactique | 6 |
| Matériel obligatoire | 6 |
| Matériel complémentaire | 7 |
| Spécifications technologiques | 7 |
| Portail thématique de la Bibliothèque | 7 |
| Bibliographie | 7 |
| Médiagraphie | 7 |

Description du cours

Introduction

Étude du cadre juridique de l'aménagement du territoire et plus particulièrement des principales lois pertinentes (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur le patrimoine culturel, etc.).

Le cours s'adresse d'abord aux personnes inscrites dans le programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional.

Ce plan de cours a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il vous informe notamment sur les caractéristiques de base du cours (objectifs, approche pédagogique, etc.), sur les activités d'apprentissage proposées, les modalités d'évaluation et le matériel didactique nécessaire.

Bonne lecture et bon cours!

Objectifs généraux

À la fin du cours, l'étudiant devrait pouvoir :

- 1- Connaître les principales règles juridiques applicables à l'aménagement territorial au Québec.
- 2- Comprendre les principaux mécanismes juridiques actuellement utilisés au Québec par les autorités publiques pour contrôler le développement du territoire.
- 3- Être initié à la lecture de la législation québécoise sur l'aménagement du territoire et de la réglementation d'urbanisme.
- 4- Être sensibilisé à l'identification des problèmes juridiques susceptibles de se présenter dans l'application factuelle d'un régime d'aménagement.
- 5- De façon générale, être capable d'identifier et d'apprécier la relation entre une norme juridique d'aménagement et sa réalisation dans un espace donné.

But

Sensibilisation aux notions de droit et à leur importance dans l'aménagement. Apprentissage des éléments du raisonnement juridique.

Approche pédagogique


L'enseignement se donne principalement au moyen de leçons magistrales.


Durant ce cours, vous aurez à effectuer des lectures. Vous aurez également à mettre en pratique vos connaissances dans le cadre d'exercices.

La durée prévue du cours est de 15 semaines. Le cours est divisé en neuf Leçons où un thème spécifique est abordé. Pour accéder aux Leçons, consultez la section *Contenu et activités* de votre site Web de cours. À l'intérieur de chacune des Leçons, vous retrouverez les présentations du chargé de cours, les lectures et ressources didactiques.

Étudiant[e]s en situation de handicap – Mesures d'accommodements scolaires

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus

tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement  pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement  afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Modalités d'encadrement

En cas de besoin, l'étudiant peut demander au chargé de cours de prendre rendez-vous afin de clarifier le contenu.

Contenu

Le contenu de ce cours s'articule autour des grands régimes d'aménagement actuellement en place au Québec.

- 1- Notions introductives de droit général et de droit municipal
- 2- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1.
 - A- Le régime d'aménagement prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
 - B- L'urbanisme local : les pouvoirs municipaux en matière d'urbanisme.
- 3- La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. P-41.1.
- 4- La Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002).
- 5- La Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. Q-2 (protection des rives, du littoral et des plaines inondables).
- 6- Autres dispositions législatives pertinentes.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

| Titre | Date |
|--|------|
| Introduction au droit | |
| Leçon 1 : Introduction au droit | |
| Leçon 2 : Introduction au droit municipal | |
| Pouvoirs municipaux en matière d'urbanisme | |
| Leçon 3 (partie 1) : La planification | |
| Leçon 3 (Partie 2) : La planification (suite) | |
| Leçon 4 : Planification et réglementation locales | |
| Leçon 5 (Partie 1) : Planification et réglementation locales (suite) | |
| Leçon 5 (partie 2) : Planification et réglementation locales (suite) | |
| Leçon 6 : Planification et réglementation locales (suite) | |
| Leçon 7 : Planification et réglementation locales (suite) | |
| Protection du patrimoine culturel immobilier | |
| Leçon 8 : Loi sur le patrimoine culturel | |
| Protection du territoire et des activités agricoles | |
| Leçon 9 : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) | |

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

| Sommatives | | | |
|------------------|----------------------------------|-----------------|-------------|
| Titre | Date | Mode de travail | Pondération |
| Examen de relais | Le 2 mars 2023 de 12h30 à 15h20 | Individuel | 40 % |
| Examen final | Le 27 avr. 2023 de 12h30 à 15h20 | Individuel | 60 % |

| Formatives | | |
|--|------|-----------------|
| Titre | Date | Mode de travail |
| Cette liste ne contient aucun élément. | | |

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen de relais

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| Date : | Le 2 mars 2023 de 12h30 à 15h20 |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | 40 % |
| Remise de l'évaluation : | FAS 082 |
| Matériel autorisé : | Tout document sur support papier |

Examen final

| | |
|--------------------------|--|
| Date et lieu : | Le 27 avr. 2023 de 12h30 à 15h20 , FAS-062 |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | 60 % |
| Remise de l'évaluation : | FAS-062 |
| Matériel autorisé : | Tout document sur support papier |

Barème de conversion

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| A+ | 89,5 | 100 |
| A | 84,5 | 89,49 |

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| C+ | 60,5 | 64,49 |
| C | 60 | 60,49 |

| | | |
|----|------|-------|
| A- | 79,5 | 84,49 |
| B+ | 74,5 | 79,49 |
| B | 69,5 | 74,49 |
| B- | 64,5 | 69,49 |

| | | |
|---|---|-------|
| E | 0 | 59,99 |
|---|---|-------|

Politique sur le plagiat

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval](#) dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 29 à 46 de ce règlement.

Ce règlement s'applique à toutes les activités exigées de l'étudiant dans le cadre de son cours et de son programme d'études. Les conséquences peuvent varier selon la ou les infractions commises. Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#) et le document [Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir](#).

Gestion des délais

Les examens ne peuvent être reportés. Seuls les étudiants présents peuvent faire l'examen faut de quoi la note 0 leur sera attribuée.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant de remettre une évaluation dans les délais prescrits. Dans ce cas, il est de la responsabilité de l'étudiant d'en avvertir la personne assurant l'encadrement le plus tôt possible afin d'arriver à une entente pour une extension ou d'envisager des alternatives.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante ne se verra accorder aucune note jusqu'à l'expiration du délai prescrit.

Qualité du français

En conformité avec la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval, des Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#), le français utilisé dans vos travaux doit être impeccable. Ainsi, la qualité du français sera évaluée à hauteur de [X] % dans tout travail ou examen. Un membre du personnel enseignant peut refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français et le retourner à l'étudiant pour qu'il le recommence. Le cas échéant, les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne. Votre opinion est très importante, car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Droit public et administratif (accès à la Bibliothèque d'Université Laval)

URL : [Droit public et administratif \(accès à la Bibliothèque d'Université Laval\)](#)

Auteur : Lorne Giroux et Isabelle Chouinard

Date d'accès : 2 février 2021

Pour accéder aux ressources de la Bibliothèque de l'Université Laval, vous devez avoir activé votre réseau privé virtuel avec l'application Cisco Anyconnect.

Lois

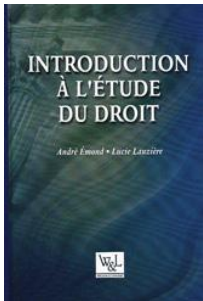
URL : [Lois](#)

Auteur : Publications du Québec (LegisQuébec)

Date d'accès : 12 septembre 2017

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) ;Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ;Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4).On peut aussi se les procurer en version reliée à l'un des points de vente des publications du Québec.Référez à Lois et Règlements codifiés

Matériel complémentaire



Introduction à l'étude du droit

Auteur : André Émond et Lucie Lauzière

Éditeur : Wilson & Lafleur (Montréal , 2003

)

ISBN : 9782891276146

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

| | Logiciels | Adresse web | Prix |
|-------------|---------------------------------|--|---------|
| Lecteur PDF | Acrobat Reader version 9.0 ou + | www.adobe.com | Gratuit |

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant :

<http://www.bibl.ulaval.ca/web/amenagement> ↗

Bibliographie

Médiagraphie

Le document Droit public et administratif peut aussi être consulté en ligne sur https://edoctrine.caij.qc.ca/collection-dedroit/2016/7/#;Titre_IV ↗

Les lois sont disponibles gratuitement sur le site des Publications du Québec (<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca> ).